

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014</b>
---

Présents : MM. Gabriel LE ROUX, Eric HUBSCHER, Christian CARBONI, Didier THUAU, Benoît PROBST, Christophe TESTI, Marc HANGARD, Fabrice SCHAEFER, Olivier RAGOUILIAUX.

Absent excusé : M. Jean-Marie DELANERY ayant donné pouvoir à M. HUBSCHER.

M. Le Maire ouvre la séance à 20H30, M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2013 est adopté à l'unanimité du conseil.

**DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ASSURANCE STATUTAIRE :**

M. Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 23/05/2013 demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. M. Le Maire propose d'adhérer à la proposition suivante : le contrat est conclu pour 4 ans et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les taux sont garantis pour la durée du contrat. Soit pour les agents permanents immatriculés à la CNRACL 5.50% et pour les agents affiliés au régime de l'IRCANTEC 1.65%.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance statutaire.

**DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE :**

M. Le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de la vacance d'emploi suite à la démission de Mme Loche, il est nécessaire de supprimer un emploi permanent à temps non complet. Sachant que le Comité Technique Paritaire à émis un avis favorable lors de sa séance du 12 décembre 2013.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la suppression du poste de secrétaire de mairie.

**ÉLECTIONS MUNICIPALES :**

M. Le Maire rappelle les modalités de vote, le planning de la tenue du bureau est effectué, sous réserve de la disponibilité actuelle de chacun.

**REMISE A JOUR DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL DE GESTION :**

M. Le Maire rappelle que le logiciel de gestion communale est ancien et que les prochaines obligations de dématérialisation ne seront pas compatibles avec celui-ci. M. Le Maire présente les différents devis obtenus. Les propositions de l'entreprise JVS : l'une à la carte, une deuxième avec la totalité des modules, une troisième avec les modules les plus utilisés et une proposition pour un

nouveau poste avec la configuration requise par le logiciel. La proposition de l'entreprise SEGILOG : un groupement de modules.

M. Christophe TESTI se propose pour demander un autre devis pour un poste de configuration identique.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité l'achat du module intermédiaire de la société JVS ainsi qu'un nouveau poste de travail.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Benoît PROBST demande s'il est prévu de mettre de nouveaux candélabres sur la route nationale.

M. Le Maire répond que dans cette partie les fils sont récents et que l'entreprise ERDF est initiatrice des travaux. Le coût de l'installation serait élevé et n'est pas prévu, il n'y aura donc pas de modification de l'éclairage public.

M. Fabrice SCHAEFER demande si la plaque d'égout située rue de l'église, au niveau du stop, côté placette pourra être réparée. M. Le Maire répond que M. Mathelin est passé dans l'après-midi et que les travaux seront réalisés par la communauté de communes.

M. Eric HUBSCHER évoque la sécurité Route de la Croix. Il demande si la signalisation qui a été mise en place provisoirement va évoluer et s'il y aura possibilité de mettre en place une signalisation définitive par la suite.

M. Olivier RAGOUILIAUX demande s'il n'y avait pas des places de parking prévues initialement pour les riverains qui se garent en partie sur la route actuellement.

M. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'interdiction de stationnement et que l'aménagement est en cours de réflexion.

M. Eric HUBSCHER demande s'il y a des activités en place avec le Péri-scolaire. M. Le Maire précise que dernièrement des ateliers cuisine ont été réalisés.

M. Marc HANGARD demande si la salle polyvalente sera inaugurée. M. Le Maire répond que ne sera pas le cas.

M. Christian CARBONI demande à ce qu'une information soit passée aux habitants afin qu'ils mettent leur nom sur leur boîte aux lettres. M. Didier THUAU propose que la mairie s'occupe de confectionner des étiquettes à remettre aux habitants. Les boîtes pouvant être changées prochainement, ce projet est mis en attente.

M. Olivier RAGOUILIAUX informe le Conseil Municipal que le camion des pompiers est en réparation à Châlons en Champagne et qu'il ne connaît pas la date à laquelle il sera opérationnel.

M. Marc HANGARD souhaite que GEOTER soit contacté afin que la poubelle près des containers soit changée puisqu'elle est complètement cassée.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les heures de travaux par les services techniques de la communauté de communes initialement prévues ont été dépassées suite à la taille des tilleuls.

M. Le Maire lève la séance à 22h40.